

■ ANNEXE 3 - LETTRE DE MISSION



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

Direction de la recherche, des études, de
l'évaluation et des statistiques
Sous-direction 'observation de la santé et de
l'assurance maladie'
Bureau 'établissements de santé'
Dossier suivi par : Bénédicte Boisguérin
Tel : +33 (0) 1 40 56 87 93
Mél : benedicte.boisguerin@sante.gouv.fr

Paris, le 15 décembre 2011
DREES-BES N° 149/11

Objet : Entretiens dans le cadre de l'enquête qualitative préalable visant à étudier l'opportunité de rééditer une enquête sur les urgences hospitalières et à définir le cas échéant les modalités de réédition

Madame, Monsieur,

En 2002, une première enquête sur les urgences a été réalisée auprès d'un échantillon de 150 services d'urgences et de 3 000 usagers. L'objectif était de recueillir des informations relatives aux différentes populations fréquentant les urgences, à leurs modes d'accès, aux motifs de recours et aux soins qu'elles y ont reçus.

Une reconduction d'une enquête urgences était prévue dès la réalisation de la première édition de 2002. Par ailleurs, le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) et la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) ont fait part de leur souhait de disposer rapidement de nouvelles informations.

Depuis 2002, de nombreux changements d'ordre législatif, réglementaire ou au niveau des systèmes d'informations sont intervenus. Par exemple, les décrets relatifs à la médecine d'urgence de 2006 ont mis en place une nouvelle pratique de cette activité, organisée selon trois modalités (SAMU, SMUR, structures d'urgences). Par ailleurs, la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, modifie l'organisation de la PDSA (permanence des soins ambulatoire), qui est désormais organisée au niveau de chaque région, ce qui peut avoir un impact sur la venue de patients aux urgences. Enfin, les sources d'informations et de données ont également fortement évolué : informatisation des services d'urgences, montée en charge des observatoires régionaux, mise en place du système SurSaUD® par l'InVS, diffusion du relevé de passage aux urgences (RPU), travaux de l'ANAP...

C'est dans ce cadre renouvelé que la DREES a souhaité que soit mené un travail d'analyse qualitative préalable pour déterminer s'il est opportun de réaliser une nouvelle enquête sur les urgences hospitalières et, si oui, avec quels objectifs et dans quel format. La DREES a décidé d'en confier la réalisation aux cabinets de